



TOBB

Union turque des chambres
et marchés de matières
premières



Comité consultatif mixte UE-Turquie



Comité économique et social européen



**SOMMET EUROMED
DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
ET INSTITUTIONS SIMILAIRES**

Istanbul, du 16 au 18 novembre 2011

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires, auxquels s'associent les représentants des organisations de la société civile des partenaires euro-méditerranéens ne disposant pas de CES ou d'institutions similaires ainsi que des représentants de plusieurs ONG de la région euro-méditerranéenne, réunis sur la base du mandat donné par la Déclaration de Barcelone de 1995, poursuivi dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), ont tenu leur réunion de 2011 à Istanbul. Les participants adressent leurs vifs remerciements à l'Union turque des chambres et marchés de matières premières (TOBB) ainsi qu'à la délégation turque du Comité consultatif mixte UE-Turquie, pour leur hospitalité et leur contribution au succès du sommet. Lors de celui-ci, ce sont principalement les deux thèmes suivants qui ont été examinés: le nouvel environnement politique dans la région Euromed et le rôle actuel et futur de la société civile au sein de celle-ci. En outre, les participants ont aussi abordé des thèmes présentant une importance particulière pour la région, à savoir: le développement du dialogue social, l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité, la coopération en matière d'immigration, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et enfin le développement rural et l'emploi.

Les participants ont adopté les recommandations suivantes:

S'agissant du nouvel environnement politique dans la région euro-méditerranéenne

Les participants:

2. se félicitent de ce que les transformations politiques qui se sont produites dans le Sud et l'Est de la région méditerranéenne au cours des onze mois écoulés et sont toujours en cours ont ouvert la perspective d'un avenir plus démocratique pour la région. Ils expriment leur soutien sans réserve aux forces démocratiques qui sont à l'œuvre dans chaque pays et s'efforcent de

promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et autres droits fondamentaux, ainsi que l'état de droit;

3. déplorent la répression actuelle des manifestants par le régime syrien ainsi que les violations des droits de l'homme, qui doivent cesser immédiatement;
4. demandent aux autorités politiques et à toutes les parties prenantes du processus de transition de plusieurs autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée de mettre fin sans délai aux violations des droits de l'homme et de s'engager dans un programme de transition démocratique pleine et entière ainsi qu'à respecter les droits de l'homme;
5. invitent les autorités politiques et la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires afin de parvenir à une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies en la matière;
6. se félicitent de la promptitude de la réaction de l'Union européenne face aux changements survenus dans la région. Ils se rallient à la nouvelle politique de l'UE qui repose sur les principes de différenciation et de conditionnalité, en d'autres termes le principe selon lequel le soutien de l'UE ne sera accordé qu'aux acteurs et aux pays qui s'engagent pleinement à respecter les droits de l'homme et à établir un régime politique démocratique représentatif; dans le même temps, invitent l'UE à procéder à un réexamen de sa politique Euromed avec toutes les parties prenantes afin de tirer des leçons pour l'avenir;
7. soulignent que la nécessité la plus immédiate est de promouvoir et de consolider la transition démocratique dans les pays du Sud de la Méditerranée grâce à des élections libres, au développement des institutions gouvernementales, à la création de corps judiciaires indépendants, à des efforts soutenus pour lutter contre la corruption et mettent l'accent sur l'importance du dialogue avec la société civile dans ces domaines;
8. estiment que l'UE, qui constitue le premier donateur dans la région, doit insister non seulement pour que des clauses relatives à la protection des libertés démocratiques et des droits individuels figurent dans les accords bilatéraux qu'elle conclut, mais aussi, et c'est capital, pour qu'elles soient appliquées;
9. insistent sur le fait que les institutions de l'UE doivent élaborer, en coopération avec les gouvernements des pays partenaires du Sud, une stratégie à plus long terme qui sera appliquée dans le cadre des perspectives financières 2014-2020 de l'UE, lesquelles rassemblent les différents volets de la politique de l'UE;
10. invitent toutes les parties prenantes à se concentrer sur les trois priorités essentielles à long terme que sont: i. la consolidation durable de la démocratisation, ii. la promotion de l'intégration régionale, notamment l'intégration économique et iii. le développement social et des solutions globales aux questions liées à la mobilité et à l'immigration;

11. se déclarent préoccupés par les répercussions négatives de la crise financière et économique actuelle et de l'instabilité de la situation au sein de l'eurozone; insistent, dans ce contexte, sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables de la société, y compris les femmes;
12. saluent et soutiennent les efforts déployés par le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée en vue de relancer un dialogue entre les pays de la région, et demandent à l'UpM et à l'UE de travailler en étroite coopération à une future stratégie commune;

Et soulignant le rôle central que jouent les femmes dans la société

13. mettent en avant le fait que les femmes ont joué un rôle central dans les processus qui ont conduit aux récentes transformations observées dans la région euro-méditerranéenne et insistent sur le fait que la dynamique que leur participation a permis de créer devrait être entretenue afin de s'assurer qu'à l'avenir, les femmes jouissent de l'entièreté des droits politiques, civils, économiques et sociaux;
14. exhortent les acteurs concernés des deux rives de la Méditerranée à consentir davantage d'efforts et à prendre des initiatives pour assurer une meilleure représentation des femmes dans la vie politique et économique;
15. soulignent qu'en matière d'intégration des femmes dans le Sud de la Méditerranée, une priorité immédiate tient au fait de leur faciliter l'accès au marché du travail formel.

S'agissant du rôle actuel et futur de la société civile dans la région

Les participants:

16. observent avec satisfaction que l'UE a reconnu le rôle essentiel que joue la société civile pour ce qui est de conférer une autonomie accrue aux citoyens, de renforcer les processus démocratiques, de favoriser le développement économique et social, de contribuer aux processus législatifs et décisionnels et de rendre les gouvernements comptables de leurs actes; ils voient d'un bon œil le soutien que l'UE a l'intention d'apporter à un large éventail d'organisations de la société civile, notamment les partenaires sociaux dans les pays partenaires; se félicitent de la déclaration faite à l'occasion du Sommet par M. Štefan Füle, commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, qui souligne l'importance du dialogue social et des travaux effectués par les conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la région euro-méditerranéenne;
17. invitent l'UE à formuler plus clairement, sous forme d'objectifs spécifiques, de critères de référence et de mécanismes d'évaluation, les résultats concrets qu'elle cherche à atteindre en apportant un soutien à la société civile, et soulignent qu'il y a lieu d'intégrer à toutes les politiques la participation de la société civile aux processus décisionnels;

18. demandent que l'évaluation de la gouvernance d'un pays prenne en compte des critères liés au traitement réservé à la société civile (cadre législatif, renforcement des capacités, dialogue, etc.), aux droits de l'homme, ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels;
19. accueillent favorablement la mise en place du nouvel instrument pour la société civile, l'IEVP, mais attirent l'attention sur le fait qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des projets financés par l'UE. La complexité des procédures de financement de l'UE exclut du jeu une grande partie des acteurs non étatiques, lesquels ont non seulement le plus grand potentiel, mais aussi le plus grand besoin de soutien;
20. s'associent pleinement au soutien apporté aux ONG qui jouent de fait un rôle capital dans la société, mais soulignent qu'il convient d'appuyer davantage et de façon plus ciblée les organisations patronales et syndicales ainsi que d'autres groupes socioprofessionnels;
21. appellent de leurs vœux la création et la consolidation dans la région de conseils économiques et sociaux, qui constituent des instruments fondamentaux du dialogue social et civil. Ces conseils devraient s'inspirer de principes tels qu'une représentation la plus large possible de la société civile, des procédures indépendantes de désignation, des élections internes démocratiques, des réunions régulières, un secrétariat indépendant et un budget propre dans chacune des institutions, etc.;
22. soulignent qu'il y a lieu de renforcer le dialogue et la coopération entre Conseils économiques et sociaux, et d'encourager une alliance des sociétés civiles du Nord et du Sud de la région méditerranéenne afin d'assurer un développement durable;
23. insistent sur le fait qu'il convient de promouvoir dans la région un dialogue social structuré et les droits des travailleurs, avant tout grâce aux efforts de l'Organisation internationale du travail (OIT), et ils invitent l'UE à accorder un soutien accru à l'OIT pour la mise en œuvre des programmes de cette dernière qui visent à promouvoir le dialogue social et le renforcement des capacités;
24. soulignent que les organisations engagées dans le dialogue social dans la région devraient coopérer étroitement en procédant au partage d'expériences et de connaissances, à la diffusion d'informations, à la comparaison des méthodes et au transfert de savoir-faire. Font observer qu'une nouvelle phase du projet TRESMED, coordonné par le CES espagnol et financé par la Commission européenne, a été lancée en janvier 2011;
25. saluent les résultats positifs de la première année d'activité du CES du Maroc, ainsi que les efforts prometteurs visant à développer le dialogue social dans les territoires palestiniens occupés;
26. plaident en faveur d'un dialogue franc et ouvert entre organisations religieuses et laïques de la société civile, notamment concernant les questions de la liberté religieuse et de l'intégration des femmes dans la société;

27. encouragent les organisations de la société civile de la région à engager un dialogue transfrontalier pour promouvoir le dialogue Sud-Sud et l'intégration régionale.

S'agissant de la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité dans la région Euromed

Les participants:

28. soulignent que l'esprit d'entreprise et le développement des entreprises, spécialement des PME, constituent des priorités, compte tenu du rôle potentiel des entrepreneurs en tant que vecteurs de croissance et de développement économique et social dans les pays du Sud de la région méditerranéenne. À l'heure actuelle, la région manque cruellement d'entrepreneurs et ce secteur, qui dispose d'un potentiel considérable, pourrait apporter d'importantes possibilités nouvelles, en particulier pour les jeunes et les femmes;
29. estiment qu'il est indispensable, à titre de condition préalable à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation, de créer un environnement favorable aux investissements et aux entreprises fondé sur la sécurité juridique, sur une bonne gouvernance, sur l'état de droit et sur l'amélioration du cadre institutionnel et administratif;
30. exhortent les autorités politiques et les autres principaux acteurs à jeter, avec le soutien de l'UE, les fondements éducatifs de l'esprit d'entreprise et de l'innovation. Créer des écoles de commerce et des programmes d'échange avec l'UE qui devront être accessibles aux personnes de toutes les couches de la société peut représenter un moyen d'y parvenir;
31. insistent sur le fait que les politiques de promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation devraient s'inscrire dans une stratégie partagée par les deux rives de la Méditerranée. Soulignent dans ce contexte qu'il est essentiel d'encourager l'activité économique des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de l'économie sociale;
32. soulignent qu'il y a lieu de disposer d'une meilleure connaissance du monde économique de la région, étayée par des données statistiques comparables et susceptibles d'être mises à jour. Cela suppose de concevoir des systèmes d'information adéquats pour pouvoir déterminer les dynamiques globales du tissu entrepreneurial dans différents secteurs;
33. font ressortir que dans la région, la culture entrepreneuriale tend à être locale et ancrée dans les domaines informels de l'économie et qu'il convient dès lors d'accorder une place importante à l'esprit d'entreprise dans le système éducatif. Il serait bon d'encourager une participation accrue des femmes et des jeunes à l'économie formelle en impliquant ces deux groupes dans les activités économiques;
34. soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer l'accès aux sources de financement que peuvent représenter l'investissement direct étranger ou le microcrédit et les emprunts coopératifs;

35. font observer qu'il y a lieu d'adopter, dans tous les pays de la région, une stratégie claire en matière d'innovation, soutenue par des ressources adéquates et un haut niveau d'échanges. Cette démarche devrait entraîner des efforts accrus pour recenser et suivre les projets, soutenir le retour des chercheurs et des scientifiques dans leur pays d'origine et simplifier les projets communs de recherche et d'innovation;
36. soulignent que des organes ou réseaux régionaux tels que BusinessMed – mais aussi ceux qui représentent les intérêts des syndicats, des agriculteurs et de l'économie sociale – sont des promoteurs de premier ordre de l'esprit d'entreprise, de l'innovation et de la créativité.

S'agissant de la nécessité de coopérer en matière d'immigration dans la région euro-méditerranéenne

Les participants:

37. soulignent que dans le contexte euro-méditerranéen les migrations sont appelées à demeurer un grand défi politique à long terme pour les gouvernements des deux rives de la Méditerranée, qu'il convient de gérer de manière durable et humaine;
38. mettent l'accent sur le fait qu'il est dans l'intérêt mutuel des pouvoirs politiques des deux rives de développer une coopération étroite sur la question avec pour objectif à long terme de formuler une politique migratoire euro-méditerranéenne qui facilite les échanges sociaux, économiques, éducatifs, familiaux et culturels dans la région et constitue une pierre angulaire d'une intégration politique et économique plus poussée entre le Nord et le Sud;
39. soulignent qu'un diagnostic approfondi et actualisé de l'immigration est nécessaire. Il convient de prêter attention aux caractéristiques des flux migratoires, à la situation des étrangers résidant dans les pays d'accueil et aux politiques d'intégration;
40. attirent l'attention sur le fait qu'une coopération étroite s'impose entre les pays d'origine et les pays d'accueil et qu'il y a lieu d'intégrer à toutes les politiques la participation de la société civile aux processus décisionnels. Dans tous les pays de la région, les organisations de la société civile, y compris les diasporas dans les pays d'accueil, fournissent des services sociaux essentiels en lien avec la migration;
41. attirent l'attention sur l'importance de la migration de la main-d'œuvre, étant donné son ampleur et ses conséquences pour le développement social, économique et personnel. Les difficultés que les jeunes et les femmes rencontrent pour trouver une formation et un emploi décent dans la région méritent une attention particulière, afin d'y trouver des solutions adéquates;
42. attirent l'attention sur le rôle que les partenaires sociaux peuvent jouer dans les politiques nationales et les stratégies européennes relatives à la migration en promouvant l'intégration économique et celle du marché du travail ainsi que la cohésion sociale.

S'agissant de l'importance de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Les participants:

43. attirent l'attention sur le fait que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique doivent être des éléments essentiels de toutes les politiques actuelles et futures en matière de sécurité de l'approvisionnement énergétique, de développement économique et social et d'atténuation du changement climatique sur les deux rives de la Méditerranée, et, à ce titre, méritent une attention particulière;
44. soulignent qu'il est impératif que la promotion des énergies renouvelables soit axée autour d'une coopération régionale qui vise le codéveloppement. Un "New Green Deal" entre l'UE et ses partenaires méridionaux doit être atteint et s'appuyer sur une solidarité régionale forte et des financements importants dans le cadre d'une démarche gagnant-gagnant entre les rives nord et sud;
45. insistent sur le fait qu'une assistance technique et une formation de nature à établir une expertise locale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont une nécessité;
46. préconisent d'augmenter le soutien aux activités de recherche et de développement, en vue d'améliorer la rentabilité économique des projets relatifs aux énergies renouvelables. Il conviendrait d'envisager la création d'un ERASMUS méditerranéen de l'énergie pour les étudiants de toute la région;
47. soutiennent le projet de création d'une banque euro-méditerranéenne d'investissement. Celle-ci devrait soutenir des projets intervenant en appui à des politiques, notamment énergétiques, sélectionnées dans un cadre régional;
48. insistent sur le fait qu'une bonne coordination est nécessaire entre les différentes initiatives existantes et futures relatives à l'énergie renouvelable, ainsi qu'entre les institutions qui les gèrent et les soutiennent (Commission européenne, UpM, etc.) afin de garantir une politique cohérente en matière d'énergie renouvelable;
49. préconisent d'établir au niveau de l'UE un instrument de garantie contre le risque politique aux pays du Sud de la Méditerranée (par exemple par l'émission de bons garantis par l'UE). Dans l'avenir, les 27 États membres de l'UE devraient avoir pour objectif d'acheter un minimum d'électricité aux pays du Sud;
50. préconisent de créer dès que possible une communauté de l'énergie entre l'UE et ses partenaires méridionaux afin d'appuyer le développement de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'interconnexion des réseaux et de leur interopérabilité et rappellent

dans ce contexte l'importance d'établir un forum social à l'instar de celui qui a vu le jour en marge de la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est.

S'agissant de la question centrale du développement rural et de l'emploi

Les participants:

51. observent que le dénuement économique et social dans les zones rurales fait peser une lourde menace sur les perspectives de transition démocratique et la stabilité économique et politique à long terme dans la plupart des pays du Sud de la région euro-méditerranéenne, et que dès lors la question prioritaire du développement rural et de l'emploi doit être traitée d'urgence ;
52. insistent sur le fait qu'en cette période de transformation du monde agricole en Méditerranée, les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre une stratégie à long terme permettant de préserver l'activité agricole, d'accroître la productivité et d'améliorer l'accès à la terre. Cette stratégie doit se fonder sur trois piliers: la formation; la technologie et l'innovation, destinés à l'obtention d'un bon niveau de qualité et d'une valeur ajoutée ainsi qu'à l'amélioration de la commercialisation; et la protection de l'environnement;
53. soulignent qu'en matière de formation, le plus grand défi consiste à adapter la formation aux besoins changeants de l'offre d'emploi en milieu rural. La création de centres de formation spécialisés dans les zones rurales doit avoir pour effet de stimuler la création d'emplois, d'encourager l'auto-emploi et d'améliorer la coordination entre les secteurs public et privé;
54. insistent sur le fait qu'il faut inverser d'urgence la tendance dangereuse à l'amplification du phénomène d'exode rural. Les mesures doivent être centrées sur la diversification de l'économie dans les zones rurales grâce à la création de nouvelles sources de richesse à l'intérieur d'un cadre juridique transparent, garant des droits sociaux des travailleurs et de la sécurité juridique des investisseurs;
55. constatent qu'il serait avisé de soutenir des stratégies sectorielles différenciées aux niveaux local, régional et national en faveur du développement rural. L'UE doit s'engager afin d'éviter qu'une éventuelle zone de libre-échange méditerranéenne n'engendre une répartition très inégale de la richesse dans les zones rurales de la Méditerranée;
56. font observer que certains secteurs traditionnels comme le tourisme et l'agriculture doivent être réorientés afin que la population locale puisse bénéficier pleinement de leur développement. Par ailleurs, il est indispensable d'étudier les possibilités qu'offrent les nouveaux secteurs énergétiques ou environnementaux en matière de diversification de l'économie rurale. Les initiatives inspirées par une mentalité collective, à l'instar de l'économie sociale, jouent un rôle essentiel;
57. soulignent qu'il y a lieu de donner la priorité aux politiques spécifiques à même de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes et des femmes en milieu rural et proposent dans ce

contexte la création d'un fonds spécial pour l'emploi des jeunes. Il s'agit là d'une étape indispensable pour faire régresser l'économie informelle.

S'agissant du programme de travail 2011-2012

Les participants:

58. décident qu'au Sommet de 2012, les thèmes suivants seront traités:
- a) Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée;
 - b) La politique industrielle dans la région euro-méditerranéenne, en particulier dans le secteur de l'énergie;
 - c) La situation économique et sociale des femmes, à la suite des évolutions récemment survenues dans la région euro-méditerranéenne et face à la situation économique mondiale actuelle;
59. décident que, pour le Sommet de 2013, les thèmes suivants seront traités:
- a) Les jeunes et l'emploi dans la région euro-méditerranéenne;
 - b) Rapport de suivi sur l'immigration et la coopération dans la région euro-méditerranéenne;
60. décident de commun accord que le Sommet de 2012 se tiendra en Jordanie.

Composition des organes des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de la région euro-méditerranéenne pour la période 2011-2013.

Les groupes de travail suivants ont été ou seront créés:

- *Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée*, sous l'égide du Comité économique et social européen, en coopération avec le Conseil économique et social de Jordanie, le Conseil économique et social d'Algérie, le Conseil économique et social du Maroc et le Conseil économique et social de Grèce.
- *La politique industrielle dans la région euro-méditerranéenne, en particulier dans le secteur de l'énergie*, sous l'égide du Conseil économique et social d'Espagne, en coopération avec le Conseil national italien de l'économie et du travail, le Conseil économique et social de Jordanie, le Conseil économique et social d'Algérie, la délégation turque au comité consultatif mixte UE-Turquie et le Comité économique et social d'Israël.
- *Les jeunes et l'emploi dans la région euro-méditerranéenne*, sous l'égide du Conseil économique et social d'Espagne, en coopération avec le Conseil économique et social de Jordanie, le Conseil économique et social du Maroc, le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social de Grèce, le Conseil économique, social et environnemental français et le Conseil économique et social du Liban.
- *Rapport de suivi sur l'immigration et la coopération dans la région euro-méditerranéenne*, sous l'égide du Conseil économique et social de Grèce, en coopération avec le Conseil économique et social d'Espagne, le Conseil national italien de l'économie et du travail, le Conseil économique et social d'Algérie, le Conseil économique et social du Maroc et le Conseil économique et social de Jordanie.